

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 06 – 20 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - PORT DE LA HUME**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Considérant que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif,

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte de gestion 2017 et adopté le compte administratif 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

1°) Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice :	Excédent :	86 469,03 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : ligne 002 du CA	Excédent :	44 750,51 €
- résultat de clôture à affecter :	Excédent :	131 219,54 €

2°) Besoin réel de financement de la section d'investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	73 264,14 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	Excédent :	4 693,28 €
- résultat comptable cumulé (D 001) :	Excédent :	77 957,42 €
- dépenses d'investissement engagées non mandatées :		207 558,00 €
- recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
- solde des restes à réaliser :	Déficit :	- 207 558,00 €
- besoin réel de financement :		129 600,58 €

3°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire :

* en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	129 600,58 €
* en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	129 600,58 €
* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	1 618,96 €
TOTAL	131 219,54 €

4°) Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 : excédent reporté 1 618,96 €		R001 : 77957,42 R 1068 : 129 600,58 €

Ce projet de délibération ayant été soumis à la Commission des Finances.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
 Maire de Gujan-Mestras



Affiché le... 22 Juin 2018
 GUJAN-MESTRAS le... 22 Juin 2018